



L'E.T.D :

C'est un dispositif de formation complémentaire mis en place à l'initiative de la Fédération.

Il est sous l'égide du Comité départemental des Côtes d'Armor, et soutenu par le Comité Régional de Bretagne.

Il est accessible à tous les clubs du Département ; et s'adresse aux jeunes archers ayant obtenu bons résultats, au cours de compétitions, ou à de nouveaux archers, faisant preuve d'une motivation et d'un potentiel certains.

Cette formation se présente sous la forme de séances variant de un à trois jours.

Elles sont animées par Gérard Béjot, titulaire d'un diplôme d'Etat, assisté d'un entraîneur 2.

Les séances de deux jours ont lieu généralement durant les vacances scolaires. Celles d'une journée, habituellement le samedi.

Durant la saison hivernale, ces séances se tiennent dans la salle de tir de Dinan ; pour la saison estivale, elles se tiennent sur le site extérieur des Archers du Penthièvre, à Lamballe.

Au cours de la première semaine des vacances de Pâques, le Comité régional organise, sous la direction du Conseiller Technique Fédéral un stage de trois jours, à Rennes. Ce sera l'occasion de se rencontrer entre jeunes archers bretons.

Ces stages s'adressent en priorité aux archers se préparant pour le tir Olympique.

Le financement :

Il y a deux volets ; les séances, et le stage de Pâques.

Les séances sont entièrement prises en charge par le Comité Départemental.

Le stage de Pâques, qui comprend, pour les trois jours, les frais de repas, l'hébergement en Hôtel, et les rémunérations des entraîneurs professionnels, coûte 180 € par archer.

Sur ces 180 €, le Comité Régional prend 120 € en charge, le Comité Départemental 30 €. Les 30€ restants, sont pris en charge soit par l'archer, soit par son club, ce qui est généralement les cas.

Les participants :

Ne pouvant accueillir qu'un maximum de 15 archers, une sélection est nécessaire ; la priorité sera donnée aux catégories les plus jeunes ; de poussin à cadet, pour les nouveaux. Les archers qui participaient l'an dernier sont acceptés s'ils sont encore dans une catégorie "jeune".

Il est donc évident que pour participer à ces stages, il faut qu'il y ait un engagement de la part des intéressés.

C'est un contrat moral qui s'établira entre chaque archer et les instances organisatrices ; ces dernières s'engagent financièrement et les archers doivent en retour s'engager à suivre assidûment ces stages.

Ces engagements impliquent les dirigeants des clubs, les archers, leur entraîneur référent, et leurs parents ou représentants.

Historique :

L'utilité, ainsi que l'efficacité de l'E.T.D, ne sont plus à démontrer, il n'est qu'à se référer aux résultats des championnats départementaux , régionaux voire nationaux pour voir que les podiums sont le plus souvent occupés par des archers fréquentant les E.T.D.

Réunion :

Afin de préparer cette nouvelle saison, le Comité Départemental invite tous les acteurs mentionnés ci-dessus, à une réunion d'information qui se tiendra le **vendredi 13 octobre, à la Maison des Sports de Ploufragan, à 20 h.**